

## Mantes-la-Jolie



**Situation.** Avec 45 500 habitants, Mantes-la-Jolie est la troisième ville des Yvelines. Située aux portes du Parc naturel régional du Vexin Français, Mantes-la-Jolie illustre l'expression « une ville à la campagne ». À l'est, le centre historique est dominé par la collégiale Notre Dame, splendide édifice du XIIe siècle. Au centre, le quartier-village de Gassicourt propose un habitat pavillonnaire de qualité, autour du centre ancien symbolisé par l'église Sainte Anne. À l'ouest, le quartier du Val Fourré, réalisé dans les années 1960 et 1970, n'en finit plus de se métamorphoser.

**Histoire.** La dénomination officielle de Mantes-la-Jolie a été adoptée en 1953. Elle fait référence à une lettre expédiée par le roi Henri IV à Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, résidant à Mantes. « *Je suis à Mantes, ma Jolie...* », écrivait le monarque. Au-delà de cette anecdote, l'histoire de la ville est intimement liée à celle des rois de France depuis 1109, date à laquelle Louis VI le Gros lui octroya une charte communale.

Avec son riche patrimoine historique, ses bords de Seine verdoyants, ses lacs, sa réserve ornithologique, Mantes-la-Jolie a su se débarrasser des clichés sur la banlieue parisienne et initier une dynamique qui porte ses fruits. Elle a toute sa place dans l'aménagement du Grand Paris, à travers l'arrivée en 2024 de la ligne E du RER, qui offrira une liaison directe et rapide vers le quartier d'affaires de la Défense et le cœur de la capitale.

Adresse de la mairie

31 rue Gambetta  
78200  
Mantes-la-Jolie  
[01 34 78 81 00](tel:0134788100)

Déchets et encombrants

### Collecte des déchets

- Du 3 mai au 31 décembre 2021, les habitants des 73 communes ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, dans le cadre d'une expérimentation. En savoir plus > [cliquez ici](#)
- **Déposer une réclamation en lien avec la collecte de vos déchets, faire une demande de bac...** Contactez la plateforme téléphonique INFO déchets au 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

- [Demander le remplacement d'un bac](#)
- [Demander un badge d'accès à la déchèterie](#)
- [Commandez votre composteur](#)

[Calendrier de collecte de Mantes-la-Jolie 2021](#)

Urbanisme

Infos urbanisme

## Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Mantes-la-Jolie simplifie les démarches de ses usagers. Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), les demandes peuvent désormais être déposées en ligne.

**QUELS AVANTAGES ?** LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24

|                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                       |                                                                                                                                             |                                                                                                                                               |                                                                                                                             |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>Facilite les démarches</b><br/>(assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)</p> |  <p><b>Permet le zéro papier</b></p> |  <p><b>Gagne du temps</b><br/>lors du dépôt de dossier</p> |  <p><b>Optimise la gestion des demandes d'urbanisme</b></p> |  <p><b>Sécurise les informations</b></p> |  <p><b>Améliore la qualité des services publics</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La dématérialisation de toutes les demandes d'urbanismes s'inscrit dans le cadre de la loi Elan du 23 novembre 2018. Afin d'anticiper son entrée en vigueur au 1er janvier 2022, Mantes-la-Jolie se lance dans le déploiement du guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

Le GNAU est une solution à la fois plus pratique, plus accessible, plus rapide, plus écologique et plus sécurisée pour déposer en mairie des demandes d'urbanisme réglementaires.

[Pour accéder au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, cliquez ici](#)

Ce nouveau service en ligne concerne l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, des plus courantes au plus techniques.

Dès maintenant :

- Certificats d'urbanisme (CUa et CUb) qui détaillent les règles d'urbanisme auxquelles est soumis un terrain identifié, en vue d'un projet précis ou non.
- Déclarations préalables (DP au titre du code de l'urbanisme) délivrées pour une demande de réfection de toiture, remplacement de fenêtres, aménagement de clôture, construction d'une piscine, ravalement de façade...
- Permis de construire maison individuelle (PCMI).
- Permis de construire (PC), Permis d'aménager (PA).
- Permis de démolir (PdD).
- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) formulées en cas de vente d'un bien pour permettre au détenteur du droit de préemption urbain de faire connaître sa décision.
- Renseignements d'urbanisme et documents d'information sur une parcelle donnée.

Au cours du premier semestre 2022 :

- Modification, annulation, prorogation, transfert et toutes autres demandes de travaux relevant des dispositions du code de l'urbanisme
- Déclarations d'ouverture de chantier (DOC)
- Déclarations d'achèvement attestant la conformité des travaux (DAACT)
- Demandes dont l'instruction relève de l'Etat

## Comment utiliser le guichet numérique ?

**Le dépôt de dossier papier est et sera toujours possible en mairie. Lorsque vous déposez une demande sur le portail GNAU, vous ne devez absolument pas la doubler en déposant votre dossier papier en mairie.**

### Étape 1

- Je crée un compte sécurisé et personnel ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

- Je renseigne les informations de mon profil

Pour les professionnels du foncier, de l'immobilier, de la construction et de l'architecture : une interface spécifique permet de suivre l'ensemble des demandes réalisées.

## Étape 2

- Je choisis la demande que je souhaite soumettre pour accéder au formulaire en ligne correspondant
- Je consulte, si besoin, les documents d'information à ma disposition via les boutons d'accès
- Je m'assure que ma demande est correctement complétée en cliquant sur « Vérifier ma saisie » (des éléments complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement).

## Étape 3

- Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) vous est automatiquement envoyé par courriel
- Un accusé de réception électronique (ARE) vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Un numéro de dossier est attribué.
- Le délai d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique (AEE)

**Info + : Le portail GNAU vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre dossier. Les délais d'instruction légaux prévus par le code de l'urbanisme restent inchangés. Les délais réservés aux services et aux personnes consultées et dont l'avis ou l'accord est nécessaire à l'instruction et à la délivrance des autorisations correspondantes pour réaliser les travaux sont également inchangés.**

## Étape 4 :

- Je suis l'état d'avancement de ma demande depuis la page d'accueil du portail GNAU
- Je peux également consulter les dossiers déposés en cours d'étude ou déjà instruit.

**Info + : L'usage de ce service en ligne ne supprime pas les démarches préalables de collecte de renseignements et de pré études relatives aux projets de travaux, ni tout échange utile avec l'administration. Plus le projet est préparé avec les services concernés en amont du dépôt officiel, mieux il sera susceptible de répondre à la réglementation d'urbanisme en vigueur qui encadre l'instruction des demandes.**

Eau

### Eau potable

Géré par

Véolia Eau

[Site internet](#)

- N° d'appel d'urgence : 0969 368 624 (Fuite, manque d'eau, affaissement, ...)
- Contestation d'une facture d'eau : 0969 360 400
- Création d'un branchement d'eau : exclusivité Véolia Eau, demande de devis au 0969 360 400

### Assainissement collectif

Géré par

Suez Eau France

[Site internet](#)

Service assuré pour la gestion des réseaux.

- Numéro d'appel d'urgence : 0977 401 113 (Obstruction, affaissement, ...)
- Contrôle de conformité du raccordement lors d'une vente : Contrôle obligatoire exclusivement assuré Suez Eau France, demande au 01 39 22 26 15

- Création d'un branchement d'assainissement : Service d'Assainissement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ou sous sa direction, par une entreprise agréée par elle, pour le compte et aux frais du demandeur. Le [formulaire de demande de réalisation d'un branchement](#) est disponible en ligne

## **Assainissement non collectif / autonome**

Géré par  
Communauté Urbaine GPS&O

Géré par Communauté urbaine GPS&O

- [Contrôle de conformité de l'installation dans le cadre d'une vente](#)
- [Contrôle de suivi de travaux](#)
- [Avis sur la conception d'un projet](#)

Pour toutes autres demandes ou renseignements complémentaires vous pouvez contacter nos services au 01.82.86.00.86

Par ailleurs, en cas de débordement de vos installations, nous vous invitons à vous rapprocher d'une société de curage.

Vos élus communautaires

[Pierre Bédier](#)

[Jean-Luc Santini](#)

[Nathalie Aujay](#)

[Raphaël Cognet](#)

[Christel Dubois](#)

[Amadou Daff](#)

[Carole Philippe](#)

[Marc Jammet](#)

[Edwige Hervieux](#)

[Khattari El Haimer](#)

[Atika Morillon](#)

[Aliou Gassama](#)

[Albane Foray-Jeammot](#)

Document(s)

[TRI DES DÉCHETS > Désormais, les papiers vont aussi dans le bac jaune](#)

Infos pratiques

Nombre d'habitants : 44 985 (Insee 2014)

Superficie : 9,4 km<sup>2</sup>

Liens utiles

[Site internet](#)